

Le président du SDIS, en lien avec le directeur départemental, met en œuvre des actions de prévention, d'information et de formation pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.

L'ensemble de la chaîne hiérarchique, conscient de sa responsabilité en matière de santé-sécurité, s'implique fortement dans cette démarche auprès de ses personnels. L'agent prend soin de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail.



Les Pompiers © Bamboo Édition



Les réponses font référence au classeur santé-sécurité des SDIS du Grand Centre.

8. Oui, une bonne condition physique est indispensable pour mener à terme les missions. (Cf. fiche n°22)
9. Quelle que soit la tension, le fait de travailler d'intervient dans le voisinage d'une installation électrique est potentiellement dangereux. (Cf. fiche n°27)
10. Le risque d'accident est multiplié par 2 si le taux d'alcoolémie est entre 0,40 et 0,50 g/l de sang. (Cf. fiche n°40)
11. Le cannabis est une substance psychoactive qui modifie le fonctionnement du cerveau, elle est, par conséquent, un facteur de risque d'accident. (Cf. fiche n°40)

4. Les assistants et conseillers de prévention :
 - proposent des mesures pratiques propres à améliorer la prévention des risques ;
 - participent, en collaboration avec les autres acteurs, à la sensibilisation, l'information et la formation des personnels. (Cf. fiche n°3)
5. Le seuil de douleur est de 115 dB mais une protection auditive s'impose à partir de 80 dB. (Cf. fiche n°15)
6. Le haut de l'écran doit se trouver au niveau des yeux ou juste au-dessous. (Cf. fiche n°13)
7. La charge ressentie est de 375 kg en cas d'une mauvaise posture sinon de 25 kg (son poids réel). (Cf. fiche n°18)

1. La santé et la sécurité regroupent l'ensemble des conditions et des facteurs ayant un effet sur le bien-être (physique, psychique et mental) des agents.
2. Le danger correspond à une situation susceptible d'affecter gravement l'intégrité physique ou morale d'une personne. Le risque est l'existence d'un danger. (Cf. lexique)
3. 45% des accidents mortels sont liés aux accidents routiers. (Cf. fiche n°2)



LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ, C'EST D'ABORD VOTRE AFFAIRE !



Réseau Santé-Sécurité des SDIS du Grand Centre



REPÈRES STATISTIQUES R3SGC

(ACCIDENTS DE SERVICE, ...)

Quelques chiffres issus des 10 SDIS
du R3SGC sur l'année 2011

21 000 agents
tout statut confondu

853
accidents humains

243 000
interventions

12 320 jours
d'arrêt de travail

670 sinistres
de véhicules

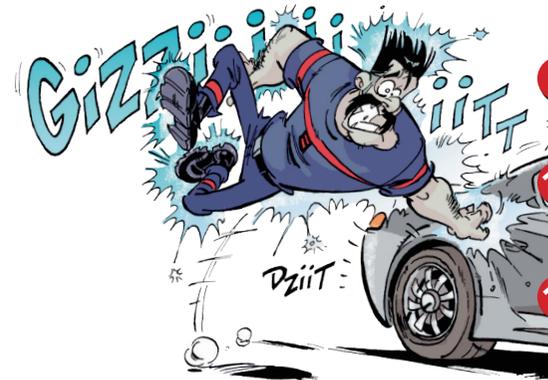


QUELQUES QUESTIONS POUR VOUS TESTER EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ !



- 1 Qu'est-ce que la santé-sécurité en service ?
- 2 Quelle est la différence entre « danger » et « risque » ?
- 3 Quel est le taux d'accidents mortels lié au risque routier au sein des SDIS ?
- 4 Savez-vous ce qu'est un agent de prévention (ex-ACMO) ?

- 5 Quel est le seuil de douleur du bruit ?
- 6 À quelle hauteur dois-je régler mon écran d'ordinateur pour avoir une lecture confortable ?
- 7 Quelle est la charge ressentie par votre dos pour soulever un poids de 25 kg ?
- 8 La condition physique influence-t-elle les conditions d'intervention ?



- 9 La basse tension électrique est-elle dangereuse ?
- 10 De combien est multiplié le risque d'accident routier après un verre d'alcool ?
- 11 L'usage du cannabis constitue-t-il un facteur de risque d'accident ?